

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 18/2025

OBJET :	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1ER JUILLET 2025				
<i>Nomenclature :</i>	<i>5.2 Fonctionnement des Assemblées</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
8	10	10			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Dominique CIVRAY				

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni en séance extraordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, Carole CHOQUET, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nicolas BERGER et Nadège VALENTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Sodía PHILIPPEAU a donné pouvoir à Monsieur Dominique CIVRAY
Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER

Absents excusés : Madame Sandrine BELIN, Madame Jeanne GAZEAU et Monsieur Ginetto ANZIL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 2

PRESENTS A LA SÉANCE : 8

Date de convocation : 23 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Considérant la transmission du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- *approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2025 (document annexé).*

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 29 septembre 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Pierre GUIBLIN



Le secrétaire de séance,

Dominique CIVRAY

Date de publication : 30/09/2025

Mode de publication : mise en ligne.